Lutte contre la criminalité: échange d'informations et de renseignements entre les services répressifs des États membres. Décisioncadre. Initiative Suède

2004/0812(CNS) - 18/12/2006 - Rectificatif à l'acte final

OBJECTIF : **Rectificatif** à la Décision-cadre 2006/960/JAI du Conseil du 18 décembre 2006 relative à la simplification de l'échange d'informations et de renseignements entre les services répressifs des États membres de l'Union européenne (*décision-cadre initialement publiée au Journal officiel de l'Union européenne L 386 du 29 décembre 2006, p. 0089*).

La décision-cadre vise à mettre en place un mécanisme efficace et rapide d'échanges de renseignements entre services répressifs des États membres sur toutes les questions touchant au terrorisme et à la criminalité internationale.

Le rectificatif porte uniquement sur les points suivants :

- date de transposition de la décision-cadre dans les États membres : **19 décembre 2008** au lieu de 19 décembre 2006 ;
- date d'établissement d'un rapport de la Commission sur l'application de la décision-cadre : **19 décembre 2010** au lieu de 19 décembre 2006 ;
- date de vérification par le Conseil de la bonne transposition de la décision-cadre dans les États membres : **19 décembre 2011** au lieu de 19 décembre 2006 ;
- date de notification au Conseil et à la Commission des conventions ou accords destinés à mettre en œuvre ou simplifier les mesures prévues à la décision-cadre : le 19 décembre 2007 au lieu de 19 décembre 2006.